

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 51

Artikel: Valaisanneries du "Conteur" : [suite]
Autor: M.G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

compte de la Suzanne Allamand, et que j'ai entendu de nouveau ces jours derniers.

La Suzanne Allamand et son mari, tous deux ressortissants de ce lieu de Rougemont, habitent l'hiver entre Flendruz, au lieu dit la Sierre des femmes, dans une propriété qu'ils tiennent d'admodiation du sieur châtelain Cottier, et l'été à la montagne de Su Crau. De tout temps, aussi longtemps qu'on s'en puisse souvenir, le père et le père grand de cette Suzanne Allamand ont eu réputation d'avoir commerce avec le Malin.

Entre époux cyclistes. — Ma chérie : Est-ce à toi ou à moi, ce pantalon ?

— Je ne sais pas. Regarde dans les poches, s'il ya une petite glace, c'est à moi. S'il y a une pipe, c'est à toi.

ONNA CHIQUE QUE DOURE

STAU temps passâ, quand noutrè sordat l'ant du allâ à Mordze pau lau rasseimblâ po modâ à la frontière, lo bataillon à Tserpifou lâi ètâ assein. Dèvessant lâi ftre à duve z'hâore de l'aprf-midzo. Dza à boun'hâore lo matin, Tserpifou s'ètâ lèvâ po préparâ sè z'haillo de militéro. Quand l'è que la z'u rebatâ sa capote et fè lè diz'hâore, ie châote ào cabaret po vito agafâ trâi déci sein s'arrêtâ po sè bailli dâi fooco po dècoffeyî on bocon son canon de fusi. Mâ, vo séde, quand l'è qu'on va ào cabaret, on sâ bin quemet on lâi eintre, on sâ pas trau quemet on ein vâo ressaillf. Dan, mon Tserpifou ein è ressaillâ à midzo et demî, tot eimourdzî. L'a z'u tot justo lo temps de chautâ dein s'haillon, de s'équipâ, sein dinâ, de s'einfatâ dein lo tsemîn de fê, d'arrevâ à Mordze veingt menute dèvant l'appet. L'a dan saliu bâire quaque verro avoué l'è z'amî; tant que, mon Tserpifou, que n'avâi pas dinâ, s'è trovâ tot guehlie et bin bon sou.

Quand lo capitaino l'a z'u couumannâ : « Garde à vo... », Tserpifou sâ ètât de sè teni bin adrâi : lè talon djeint, lè z'ertet ein dèfro. Lè tsambe l'allâvant pas tra mau; mâ du lo bouriun ein amont, tot brelangsive, qu'on arâi djurâ que fasâi de l'oûra. Et pu peliouunâve tant que, ma fâi, lo capitaino s'arrête dèvant noutron gaillâ, lo vouâite bin adrâi et lâi fâ :

— Ah ! ah ! Tserpifou ! vo z'îte sou et vo séde prau que l'è dèfeindu de sè soulâ dein lo militero.

— Assein, mon capitaino, so repond Tserpifou, ie mè su pas soulâ dein lo militero. L'è onna vîlhie chique que i'è prâi dein lo civit... et que n'ajamé pu passâ !

MARC A LOUIS.

VAUDOIS ET GENEVOIS

De vieux amis.

Nos compatriotes et bons amis de Genève viennent de célébrer le 313^e anniversaire de l'Escalade. Voici encore, à ce propos, quelques détails historiques intéressants.

Le 13 décembre 1602, au matin, c'est-à-dire le lendemain de la fameuse tentative nocturne, heureusement déjouée, du duc de Savoie, le Conseil de Genève, se rendant bien compte du danger auquel la ville avait échappé, décida, pour parer à toute nouvelle attaque de son ennemi, de faire appel au contingent de troupes, que, par un traité signé en 1558, Berne avait promis aux Genevois en cas d'alarme. Par ce secours donné à ses voisins, Berne sauvegardait du même coup ses Etats — dont nous, Vaudois, faisions alors partie — car Genève prise, c'était la porte ouverte à l'invasion du Pays de Vaud.

Ce point d'histoire est pour M. F. Raoul Camliche, archiviste, sujet d'une intéressante communication au *Journal de Morges*. Ces détails étant encore peu connus, croyons-nous, nous

pêsons bien faire de les reproduire, puisque aussi bien il s'agit en l'occurrence d'un fait touchant notre canton.

Le Conseil de Genève ayant donc résolu d'en appeler, pour parer à toute éventualité, au secours de ses voisins, Noble Jean Savion fut dépeché auprès des baillis de Nyon, Morges et Lausanne, avec mission de requérir l'envoi d'un corps expéditionnaire d'environ 300 hommes. Il y réussit pleinement, car le jour même, les troupes vaudoises partaient pour Genève. Sur l'avis des baillis, leurs administrés prirent des mesures spéciales pour assurer la défense du pays : à Lutry, comme à Nyon et à Morges, les fortifications furent remises en état et dans plusieurs endroits, on installa des corps de garde abondamment pourvus de combustible pour les signaux et de luminaire pour les rondes. Il semble même qu'à Morges on ait fait un usage excessif de l'un et de l'autre. En effet, dans les comptes du gouverneur de la ville, entre le 13 décembre 1602 et le 10 mars 1603, on ne mentionne pas moins de 21 chars de bois fournis par Pierre Conod, Antoine Dumont, le Sr Nailier et autres, le tout rendu aux corps de garde pour le prix moyen de 1 florin 6 sols chaque, à quoi il faut ajouter 1 char de saules 5 sols, des broussailles, 1 chêne, 1 noyer, etc. pour une dépense totale de 55 florins 2 sols. Pendant la même période on brûla dans ces locaux 6 ½ livres de chandelles à raison de 8 sols 4 deniers la livre que les autorités de Morges achetèrent sur place tantôt chez Françoise Lerbette, Théodore Surre ou chez Charles Brun.

Voici, du reste, quelques extraits de ces comptes, rendus par Discret Pierre Papan en 1602 et par Pierre Conod en 1603, se rapportant au sujet qui nous occupe. Nous abrégons un peu.

Dépenses : Ledit jour [13 décembre 1602 livré] pour la collation présentée tant es soldats de la ville que à ceux de Lausanne allans à Genève

18 fl. 9 s.

— Ledict jour, pour huit livres de poudre prises de Françoise Lerbette par commandement de Monsieur le Châtelain pour donner es soldats qui alloyent à Genève, à raison de seises solz la livre

10 fl. 8 s.

— Pour demi livre de balles livrées esdits soldats 3 s.

— Ledict jour [14 décembre] pour deux chars de boys achetés pour brûler au bord de garde 5 fl. —

— Ledict jour, livré à Françoise Lerbette pour demi livre de chandelle pour la garde 4 s.

— Ledict jour [25 décembre] livré pour les semesses ² quatres poils présentées à Messieurs les colons au chasteau 2 fl. 4 s.

— Dudit jour [7 janvier 1603] livrée aux honn. Jean Roy et Isaach Blanchemay, tant pour eux que vhiuit aux autres de ceste ville qu'estoyent soldatz à Genève, et ladicté délivrance faite par commandement de mes hon. Seigneurs du Conseil, comme conste quittance marquée I 70 fl.

Dudit jour [13 janvier] livré à Badarod pour 100 moyennes taches à tenir les feuilles mises au rempart fait vers le temple pour le cors de garde — 8 s.

Du 15, à Hillayre de Confin pour despends faits par les Seigneurs Blanchemay et Jovend avec les chappuis ² ayant fait le rempart du cors de garde, constant [le] billiet signé par les deux seigneurs [gouverneurs] et marqué III 2 fl. 6 s.

— Dudit jour pour les secondes semaines prises en la Croix Blanche par consentement du seigneur de Gumiens et présentées à Monsieur le colonel d'Erlach 2 fl. 6 s.

Dudit jour [2 février] au Sr Varneri pour les grandes semaines présentées aux Seigneurs capitaines de Berne et de Zurich conduisants les troupes à Genève 5 fl. —

— Item les secondes semaines présentées aux Seigneurs qui n'estoyent alles avec les susdits capitaines au chasteau ains estoyent demeurés en la Croix Blanche 2 fl. 6 s.

¹ Vases dans lesquels on offrait le vin d'honneur. La ville de Morges en possédait de deux grandeurs, les « petites » et les « grandes ».

² Charpentiers.

— Dudit pour [18 février] les secondes semaines présentées à Monsieur de St Christophe au Lyon [d'or ?]. 1 fl. 4 s.

— Du mesme jour [10 mars livré], au Seigneur Varneri pour les secondes semaines présentées à Messieurs les capitaines de Mulenê et Muller

2 fl. 8 s.

Plus, etc.

Mon chez moi. — Journal illustré de la famille, paraissant le quinze de chaque mois. — Administration et rédaction : 9, Pré du marché, Lausanne.

A nos lecteurs. — Ètre Suisse, par L. H. — Page des enfants : L'art d'être un bon oncle. — L'idée fixe de Léona (fin) par T. Combe. — Nettoyage des flanelles. — Costumes suisses d'autrefois (fin) par L. de Satigny. — Le pot au feu : Noël à la cuisine ; Petits fours ; Soufflé-éclair ; Crème au vin blanc ; Galette salée ; Pain cramique ; Biscuits-surprises ; Panade ; Potage brugeois. — La lettre du soldat, poésie d'I. Kaiser. — La guerre vue de loin, par Dr G. Kraft. — Coeurs unis, récit de Noël, par M. Nossek. — Ouvrages à l'aiguille : Dentelle au crochet pour lingerie ; Golf Kimono au crochet ; Col au crochet ; Losange au crochet artistique ; Carré en gros Venise. — Variété : L'eau fournie par la nourriture. — Un conte pour le vieux décembre ! La légende des mois, par L. Hautesource. — Remède contre les piqûres d'insectes. — J. F. Fabre, par L. H. — La vanille. — Gravure hors-texte : Voix de Noël.

OUNA CROUYE OURÀ

(Les réponses.)

Au sujet de l'article *Ouna crouye ourâ* publié dans le dernier *Conteur*, je puis vous dire que l'on trouve parfois sur les chênes, les Chenilles (processionnaires) poilius d'un bombyx. Les poils de ces Chenilles sont urticants et causent sur la peau humaine une vive irritation, accompagnée de rougeur et d'enflure. Ces insectes muent une ou deux fois avant de se chrysallider ; leur peau et leurs poils desséchés se répandent et peuvent fort bien venir en contact avec la peau de personnes se trouvant sous les arbres habités par les Chenilles. Tous les médecins, les oculistes surtout, connaissent ce fait. C'est probablement le récit d'une affection due à ces « processionnaires du chêne » que nous offre l'intéressante communication de M. Henrioud.

MÉRINE.

Entre étudiants. — Le service postal, mon cher, est fait chez nous d'une façon dégoûtante. Voilà un mois que j'ai écrit à la maison pour avoir de l'argent et je n'ai encore rien reçu.

VALAISANNERIES DU « CONTEUR »

Les curiosités romaines !

Un ressortissant valaisan, nommé Sarreyain, originaire de Cheseaux-Masson, un village perdu de nos montagnes, faisait partie depuis de longues années de la garde pontificale à Rome. Un beau jour, son bonhomme de frère, Jean-André, quelque peu naïf, piqué soudain de la tarentule des voyages, résolut de lui rendre visite. Un tel voyage fut tout un événement dans la petite bourgade. Chacun fit des vœux pour son succès. L'expédition réussit à merveille ; au bout de quelques semaines Jean-André rentra enchanté dans ses pénates.

Vous pouvez penser s'il en eut des choses à raconter à ses compatriotes sur les innombrables monuments de la Ville éternelle et sur les mille et un aspects de la vie et des mœurs romaines.

Comme son frère était au service du Souverain pontife, sûrement que Jean-André avait parcouru la spacieuse enceinte du Vatican.

— As-tu vu le Pape, lui demanda-t-on ?

Aller à Rome sans voir le Pape c'est bien comme si on allait à Berne sans visiter la fosse aux ours, n'est-il pas vrai ?

Jean-André fut presque offensé d'une telle question.

— Bien sûr, répond-il, que j'ai vu le pape, tout habillé de blanc se promenant dans les rues de Rome avec la *papesse* sa femme et ses enfants les *papetons* !

Le truc de la Bédynasse.¹

Cette fois-là, deux tailleurs d'habit d'une vallée voisine s'étaient rendus à Ferra-Dzenelle,² village escarpé dont les habitants, des nègres au travail, sont appelés des *Bédynis* (des Bédoins, Arabes, selon un étymologiste valaisan).

La confection des habits n'avait pas, à cette époque, de disciple parmi les ressortissants du village. C'est pourquoi les artisans venus du dehors n'y manquaient pas de travail pendant leurs tournées. Ils parcouraient les maisons l'une après l'autre et habillaient successivement petits et grands pour l'année. Ils étaient nourris et logés par l'employeur chez qui ils travaillaient.

Un beau matin ils vinrent s'installer chez une vieille avare, une sorte d'Harpagon en jupon. Pas d'incident à signaler jusqu'à l'heure du dîner.

Au moment où on servit aux ouvriers un repas relativement copieux, un gosse de la maison, stylé par la mère, vint se mettre à table à côté d'eux, tandis que la mère était affairée à la cuisine. Le gamin ne paraissait pas avoir grand appétit. Quelques coups de cuiller et il sortait déjà de table. Les deux tailleurs ne prirent pas garde à lui et ne bronchèrent point.

Au bout d'un instant le gamin qui louchait d'un œil de convoitise au coin de la table la denrée dévorée par les étrangers, interpella vivement la vieille.

— *T'aruidé mâre i mêtre placon rin mè yé min fan torno medzi !* (Hé mère, les maîtres (artisans) ne cessent point, moi, j'ai encore faim ; je me remets à manger !)

Tête de la vieille ! Sa machination digne du plus rusé des Normands, pour nourrir économiquement ses ouvriers était éventée par la maladie naïve de l'enfant.

Elle chercha toutes sortes d'explications pour s'excuser auprès des ouvriers en morigénant le gamin, mais elle ne donna pas le change. Le soir même, sans avoir achevé le travail, les deux compagnons prirent congé de l'avaricieuse *Bédynasse*.

M. G.

Exploits de chasseurs.

M. *** — ne disons pas son nom, tout le monde le reconnaîtrait — part l'autre matin pour la chasse. Soudain, il aperçoit une superbe martre. Il se met à sa poursuite, la rejoints, épaupe son arme, vise et tue l'animal. Tout fier de son exploit, il se précipite vers l'endroit où est tombé l'animal et voit... un chat superbe.

Presque aussitôt, accourt le propriétaire du félin. Furieux, il s'apprête à faire un mauvais parti au trop adroit chasseur. Celui-ci parlemente. Mais, ne parvenant pas à s'arranger sur la question du prix — le propriétaire du chat a des prétentions excessives — on convient que ce dernier viendra le surlendemain, samedi, chez le chasseur, à ***, pour conclure.

Le samedi, après le marché, le paysan arrive chez le meurtrier de son chat. Il est toujours intraitable :

— Je veux, dit-il, cinquante francs ou mon chat !

Impossible d'en obtenir la moindre concession. Plutôt que de céder, il portera l'affaire devant le juge de paix.

— Descendons à la cave, fait le chasseur ; nous voulons bien nous entendre.

¹ *Bédynasse*, forme féminine du surnom collectif *Bédyni*

² Où l'on ferre les poules, tant la pente y est raide.

Le paysan refuse, puis finit par céder : Trois verres au guillon, c'est toujours ça.

Les verres succèdent aux verres. Le propriétaire du chat, pour son malheur, a le vin généreux. Il faiblit, il cède et, en fin de compte, s'en retourne avec cinq francs et la promesse du chasseur que celui-ci viendra aussi goûter son « nouveau ».

NOS LÉGENDES

La grotte aux fées.

Légende jurassienne.

II

Peu à peu, Donat trouva le temps long ; la solitude dans laquelle il était quand s'éloignait la Fée lui devint ennuyeuse. Son imagination le persuada que ces souterrains devaient offrir des secrets plus extraordinaires que ceux dont il était le témoin. Sa curiosité l'engagea à se glisser furtivement dans les lieux dont l'accès lui était interdit.

Après le dîner du seizième jour, où la Fée avait été encore plus aimable qu'à l'ordinaire, elle sortit, selon sa coutume, et entra dans un cabinet voisin pour y faire sa mésaventure ; mais, soit à dessein, soit par mégarde, elle n'en ferma pas entièrement la porte.

Quand Donat crut la Fée endormie, il s'approcha sur la pointe des pieds de la porte entrouverte, la poussa légèrement et vit la Fée sommeillant sur un beau lit de velours ponceau. Sa longue robe était un peu relevée, et il remarqua, à sa grande surprise, qu'elle avait le pied sans talon, précisément comme une patte d'oie.

Il se retira tout doucement, lorsqu'une des levrettes cachée sous le lit de sa maîtresse, se mit à japper. La Fée se réveille, voit Donat et lui crie :

— Arrête, malheureux ! J'étais contente de toi jusqu'à ce moment ; à la fin de ce premier mois d'épreuve, j'avais le dessein de te prendre pour mon époux et de partager avec toi ma puissance, mes secrets et mes richesses. Pars incessamment ; retourne à la suée de la forge ; comme je ne reprends pas ce que j'ai donné, emporte les deux bourses que je t'ai remises, oublie tout ce que tu as vu et entendu dans ma grotte. Si jamais tu le révèles à qui que ce soit, ton châtiment suivra de près. »

La dame disparaît. Toutes les lumières s'éteignent. Donat, resté seul dans les ténèbres, cherche en tâtonnant et trouve enfin la fissure par laquelle il était monté du premier au second étage. En passant sous le porche taillé dans le roc, il entend une voix qui crie :

— Donat ! silence ou punition !

* * *

Rentré dans les forges, où l'on n'avait su ce qu'il était devenu, on l'interrogea sur son absence. Il raconta tout ce qui lui était arrivé, parla des trésors de la Fée, de ses bontés pour lui, de ses promesses de mariage, non sans se moquer de ses pieds en patte d'oie et ajouter des circonstances et des détails dans lesquels son amour-propre compromettait l'exacte vérité.

Les forgerons, à ce récit, riant de Donat, l'appellent visionnaire ; d'autres le qualifient de menteur ; plusieurs lui demandent des preuves de ce qu'il avance si hardiment.

— Eh bien, réplique-t-il, je vais vous en donner ! Et il tire de sa poche les deux bourses qu'il a reçues de la Fée.

Mais quels sont son étonnement et sa confusion ! La bourse qui renfermait des pièces d'or ne contenait plus que des feuilles d'alizier ; dans celle où il avait mis les perles, il ne restait plus que des baies de genévrier.

Alors, Donat, honteux et désespéré, prend parti de quitter le pays. Dès lors, on n'en a plus entendu parler dans les forges de Vallorbe.

La Fée, voyant sa demeure découverte et le secret de ses pattes d'oie divulgué, alla, elle aussi, chercher une autre demeure. Mais, en souvenir de son séjour, son nom est resté à la caverne.

De nos jours encore, on appelle cette caverne la « Grotte aux Fées » et l'on y conduit les voyageurs, qui en admirent la sombre étendue. La plupart ne visitent que le plain-pied ; peu ont le courage de monter par la fente étroite qui conduit à l'étage supérieur.

FIN.

LE BOUCHON

Il nous est tombé sous les yeux un vieux papier dans lequel le citoyen Jean-Louis Gilliéron de Servion se plaint de ce que depuis la Révolution — celle de 1798 — il est lésé dans ses droits de « bouchonnier », autrement dit de vendeur public de vin. Plusieurs autres « vendages » s'étaient, paraît-il, ouverts dans le même « arrondissement » à Mézières, chez Jean-Daniel Dubois, aux Cullayes chez Pierre Devaud et aux environs de Carrouge. Plainte fut portée à Oron. Nous ne savons la suite qui lui fut donnée.

En lisant ce curieux document, nous avons eu l'idée de voir comment il se faisait qu'autrefois un cabaretier, un pintier, un cafetier étaient des bouchonniers. Aujourd'hui encore n'appelle-t-on pas « bouchons » certaines petites salles hospitalières où l'on ne va précisément boire du Désaley ou du Bordeaux... bouchés. Mais est-on bien sûr de ne pas outrager ces modestes « boîtes » qui, sans renfort de sommeliers ou de sommelières plus ou moins exotiques, servent le nectar cher aux bons Vaudois dans les opaques « bouteilles »... ouvertes de nos grands-pères ?

Le provençal, cette source inépuisable des parlers de terroir, écrit *bouchoun* : lieu où l'on suspend un rameau pour indiquer que l'on donne à boire. Bouchon signifie aussi petit fagot. Et vous savez qu'il y a le vin de derrière les fagots.

Une vieille expression française fait songer à ceux qui fêtent la dive bouteille et à quoi ils s'exposent : à *bouchons* = à plat ventre, le visage contre terre.

Littéralement donne aussi un exemple tiré des Satires de Régnier : « Et ravalant Phébus... Font un bouchon à vin du Laurier de Parnasse ».

Et son grand Dictionnaire précise : Bouchon = rameau de verdure servant d'enseigne au cabaret. Autre exemple : « Les rouliers s'arrêtent à tous les *bouchons*. »

L. MN.

Pensée. — La presse n'a jamais été un sacerdoce ; c'est une industrie. — P. LEROY-BEAULIEU.

Carnet d'un touriste. — Ce n'est qu'au-dessus de 2000 mètres que l'homme se sent réellement supérieur !

Une demoiselle sincère. — Que feriez-vous, Mademoiselle, si je devenais votre esclave.

— Mon Dieu ! je me dépêcherais de vous rendre la liberté.

Une dououreuse nécessité. — *Les créanciers*. — En vérité, vous m'étonnez. Vous ne pouvez pas payer vos dettes, mais vous mangez des poulets.

Le débiteur. — Hélas ! par nécessité. Le boucher ne veut plus me donner de viande. Il n'y a que le marchand de poulets qui me fasse encore crédit.

Grand-Théâtre. — Une bien intéressante semaine, au Grand-Théâtre. Jugez-en. Demain, dimanche, en matinée, *La Robe Rouge*, avec Mlle Mirval. — En soirée, *Samson*, et *Mais ne te promène donc pas toute nue*.

Mardi, première représentation populaire, *L'Embuscade*.

Jeudi, *La Femme nue*, avec Mlle Mirval, Mlle Beer, et M. Froment.

Samson eut, jeudi, un très vif succès ; or, avec la distribution indiquée ci-dessus, on en peut prédire autant à la représentation de *La Femme nue*, jeudi prochain.

Kursaal. — Au succès immense et mérité de *Patachon*, a succédé, dès hier soir, vendredi, un autre succès : *Le Roi*, la pièce pétillante d'esprit, de fantaisie et de finesse de Flers et de Caillavet. L'interprétation en est irréprochable et la mise en scène est de M. Guyot. On ne peut passer soirée plus agréable.

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.